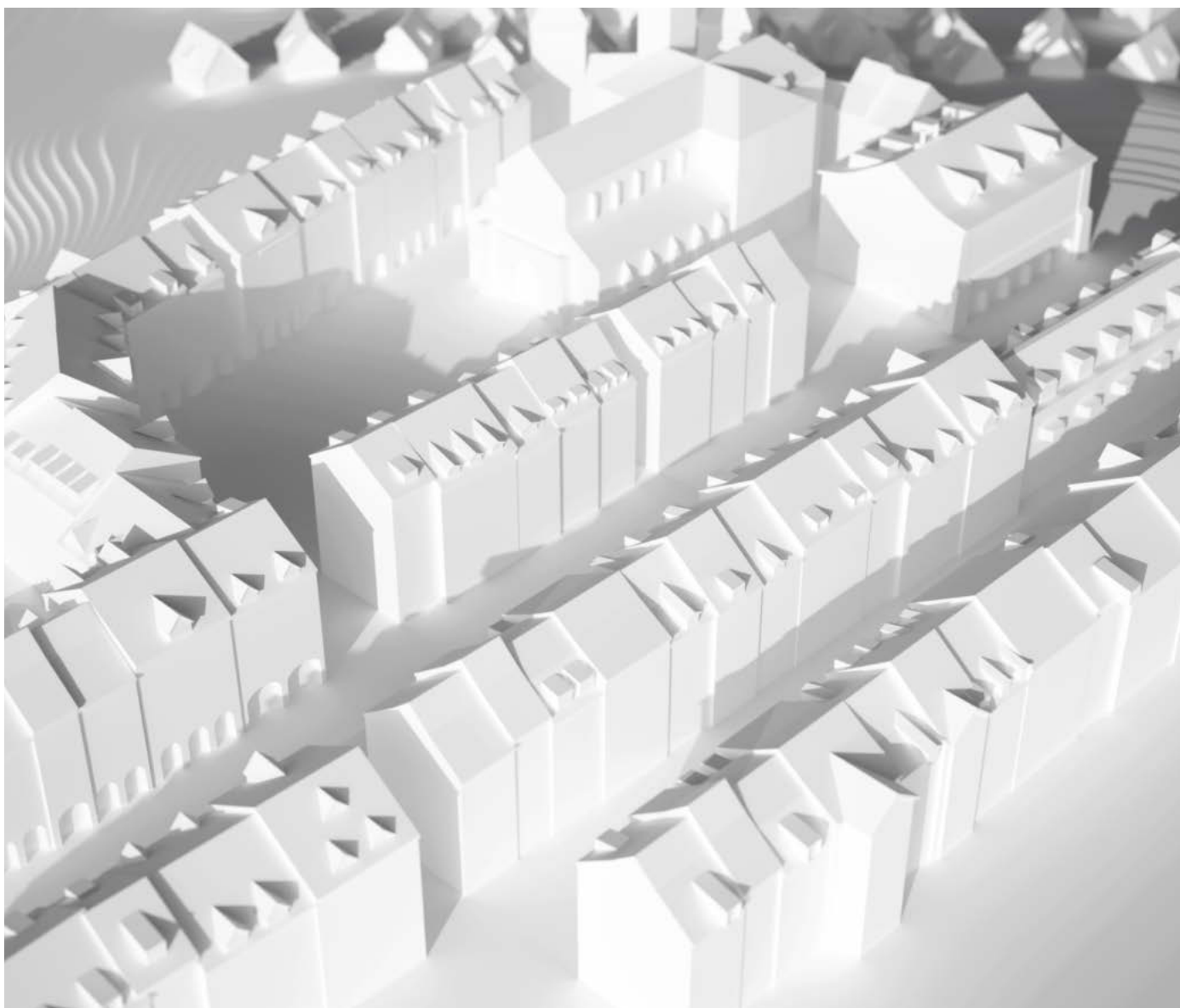
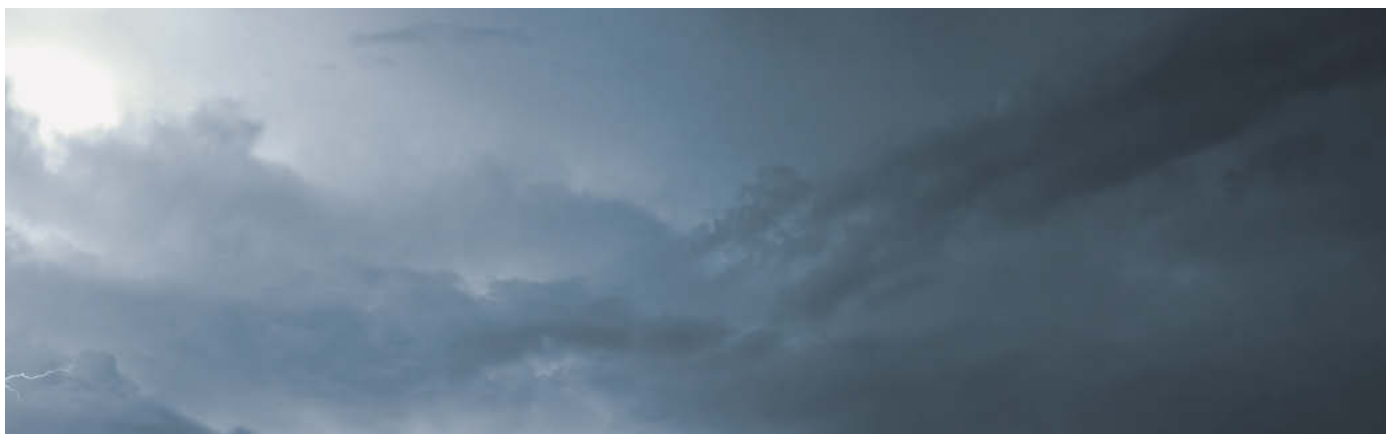


# UN TOIT COMMUN, DES SOLUTIONS COORDONNÉES





# Préambule du président

## Une nouvelle organisation faîtière a vu le jour

Depuis plus de 100 ans, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) entretiennent entre eux une collaboration intense et fructueuse à l'échelle nationale. L'objectif de cette coopération est d'appliquer le principe de solidarité, d'utiliser les synergies entrepreneuriales, d'encourager l'échange de connaissances et de préserver les intérêts communs.

Pour que les ECA puissent accomplir leurs tâches de manière encore plus efficace et efficiente, les délégués de 18 établissements cantonaux d'assurance ont fondé, le 23 juin 2016 à Saint-Gall, la nouvelle organisation faîtière « Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ». L'AECA vise la mise en place d'une coordination stratégique entre les ECA et entre leurs organisations communes, dont elle représente les intérêts en Suisse comme à l'étranger.

L'ancrage politique se situe désormais au niveau de l'AECA. Ainsi, la sphère politique est représentée au sein du comité directeur par Madame la Conseillère d'État Karin Kayer-Frutschi, de Nidwald, par Monsieur le Conseiller aux États Stefan Engler, des Grisons, et par Monsieur le Conseiller national Pierre-André Page, de Fribourg.

Les organisations communes Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), Union intercantonale de réassurance (UIR) et Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) se concentrent pour leur part sur leurs thématiques respectives. Ainsi, l'AEAI a effectué, durant l'année 2016, une révision partielle des « Prescriptions de protection incendie 2015 » obligatoires dans toute la Suisse. Dans le cadre de son concept de réassurance, l'UIR, quant à elle, a introduit une directive de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels basée sur la solidarité. Pour les ECA, l'AECA joue aussi le rôle de coordinatrice des thématiques relatives à la Coordination suisse des sapeurs-pompiers.

La nouvelle collaboration entre les organes stratégiques et opérationnels est sur la bonne voie. En 2016, les parties engagées ont effectué d'importants travaux préparatoires pour les défis à venir. La mise en œuvre des axes essentiels de l'AECA suivra.



Urs Graf, président de l'AECA

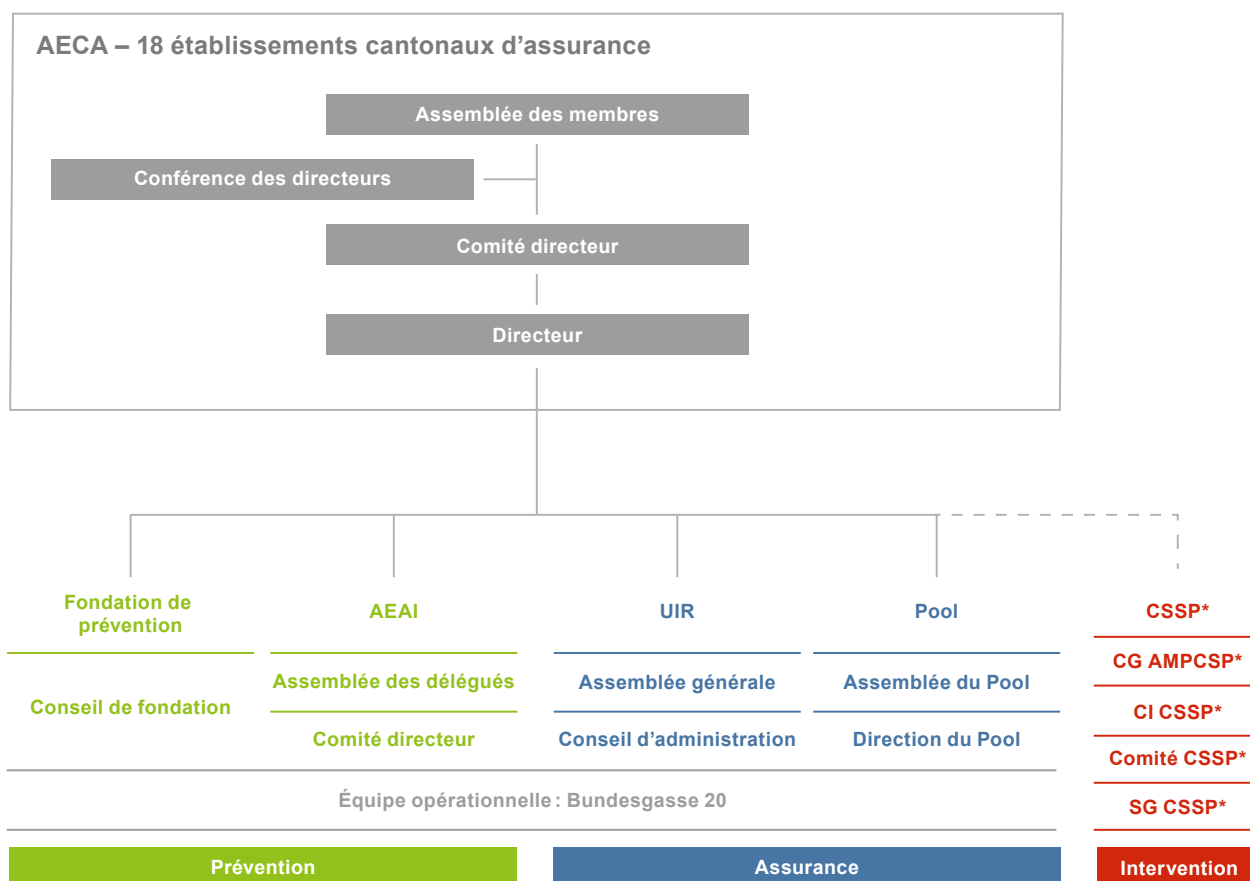
# Les ECA ont une nouvelle organisation faîtière

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) et un seul but : la prévention pour éviter les dommages et ainsi préserver les valeurs économiques. Or, les différents ECA seront confrontés au cours des prochaines années à d'importants enjeux relevant de ces deux domaines. Chacun se doit donc de garder comme objectif le maintien, le renforcement et le développement du système « Prévenir et assurer ».

La nouvelle organisation faîtière « Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) », fondée le 23 juin 2016 par les délégués des 18 établissements cantonaux d'assurance, est amenée à poursuivre cet objectif avec efficacité et efficience, tout en soutenant activement et avantageusement les différents ECA dans leurs principales missions cantonales. L'intensification de la participation poli-

tique et d'autres groupes d'intérêt permet à la fois de consolider avec pertinence les organisations existantes et de favoriser leur influence au niveau national et international de par leur statut d'association professionnelle. Les membres de l'AECA portent les préoccupations et défendent les intérêts de chaque ECA en Suisse et à l'étranger. Ils coordonnent également les projets stratégiques des organisations communes. Le groupe AECA apportera une valeur ajoutée aux ECA grâce notamment à une communication coordonnée en interne et vers l'extérieur. Par la création de l'organisation faîtière AECA, une identité commune a vu le jour au sein du paysage de l'assurance immobilière. La communauté des ECA se positionne ainsi sur le marché tout en renforçant sur la durée le système « Prévenir et assurer ».

# Organisation globale



\* CSSP: Coordination suisse des sapeurs-pompiers (19 ECA + GUSTAVOL)  
 \* CG AMPCSP: Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers  
 \* CI CSSP: Conférence des instances de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers  
 \* Comité CSSP: Comité de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers  
 \* SG CSSP: Secrétariat général de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers

# Comité directeur AECA



De gauche à droite : Stefan Engler, conseiller aux États GR; Pierre-André Page, conseiller national FR; Peter J. Blumer, président UIR/Pool; Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État NW; Urs Graf, président AECA, président; Markus Feltscher, président AEAI/Fondation de prévention; Alain Rossier, vice-président AECA; Jean-Michel Brunner, président CSSP

Le mandat au comité directeur dure quatre ans. Un mandat ininterrompu est limité à huit ans pour un membre du comité directeur. Le rapprochement entre Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et Fondation de prévention d'une part, et celui entre Union intercantonale de réassurance (UIR) et Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) d'autre part tendent vers une mise à profit des synergies. Chacune des deux organisations reliées est ainsi présidée par un seul et même directeur d'ECA.

Le 23 juin 2016, les organes des organisations communes AEAI, UIR, Pool et de la Fondation de prévention ont été nouvellement constitués. Seuls des directeurs des établissements cantonaux d'assurance siègent au sein des organisations de l'AEAI, de l'UIR et du Pool. Les conseillers nationaux, les conseillers aux États et les représentants des gouvernements cantonaux sont désormais représentés dans l'organisation faîtière AECA en vertu de la nouvelle structure organisationnelle.

# Direction



De gauche à droite : Martin Jordi, responsable Prévention des dommages éléments naturels; Jolanda Moser, responsable Secrétariat général, état-major, secrétaire générale de la Fondation de prévention; Alain Marti, responsable Réassurance; Roland Birrer, vice-directeur, CFO; Sandra Briggen, responsable Centre de services, RH; André Grubauer, responsable Formation; Michael Binz, responsable Protection incendie Manque; Stefan Aeschimann, directeur

## Coordination et communication à différents niveaux

À la mi-2016, suite au départ en retraite de Martin Kamber, Stefan Aeschimann a assuré la relève au poste de directeur des organisations communes Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, Union intercantonale de réassurance et Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques. Stefan Aeschimann est devenu en parallèle directeur de la nouvelle Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). Cette nouvelle organisation a pour objectif premier le renforcement du système de droit public de 18 établissements cantonaux d'assurance. Souli-

gnons qu'elle a l'avantage de combiner prévention, intervention et assurance. Il s'agit là de trois domaines d'activité qui interagissent de manière positive et qui sont étroitement coordonnés. De là résultent des synergies permettant de faibles primes d'assurance des bâtiments. Des investissements ciblés dans la prévention et dans la lutte contre les dommages font quant à eux baisser les coûts des dommages. Dès lors, les prestations des établissements cantonaux d'assurance vont bien au-delà de la couverture d'assurance et il serait bon que le grand public en ait davantage conscience.

